



Paris, lundi 27 novembre 2023

Communiqué de presse

PROPOSITION DE LOI INTERDISANT LA PUFF : UN COUP D'ÉPÉE DANS L'EAU ET UNE OCCASION MANQUÉE

À l'occasion d'une conférence de presse ce jour à l'Assemblée Nationale, les Députés Francesca Pasquini et Michel Lauzzana ont présenté une proposition de loi d'interdiction des Puffs (cigarettes électroniques jetables à usage unique) qui devrait votée le 4 décembre prochain.

Le CPV soutient cette interdiction pour plusieurs raisons, notamment écologiques, mais regrette que cette proposition de loi ne soit qu'un coup d'épée dans l'eau et une occasion manquée de faire de la vape un véritable instrument de santé publique. Le CPV tient également à rappeler un certain nombre de vérités, même si elles dérangent.

UN COUP D'ÉPÉE DANS L'EAU

Cette proposition de loi, si elle est votée, sera un coup d'épée dans l'eau pour les raisons suivantes.

- **Rien sur les mineurs.**
Si le but de cette proposition de loi est d'empêcher les mineurs d'accéder à des Puffs, alors rien ne changera. Rien n'est prévu à cet effet. Les Puffs, comme toutes les cigarettes électroniques, sont déjà interdites aux mineurs, ce qui ne les empêche pas de les utiliser.
- **Des stocks déjà constitués et en grande partie écoulés.**
Cela fait des mois que de nombreux acteurs économiques ont anticipé cette interdiction. La proposition de loi a initialement été déposée en novembre 2022. Un délai qui a permis à de nombreux importateurs, grossistes et distributeurs de constituer des stocks très importants et de les écouler. Il ne s'est jamais vendu autant de Puffs. Triste paradoxe...
- **La Puff est déjà dépassée.**
Les jeunes sont déjà passés à autre chose... La Puff, initialement, c'était 600 bouffées et un 2 ml de liquide. Désormais, c'est la 9K qui a pris le dessus, avec 9000 bouffées et un réservoir de 15 ml. On a même la 15K !
- **Des produits illégaux en circulation.**
Et ces 9K ou 15K, on les trouve avec de la nicotine alors que c'est totalement interdit. On les trouve dans des épiceries ou même à la sortie des collèges où de véritables dealers les vendent sous le manteau. L'enjeu n'est donc pas de faire voter une nouvelle loi mais de faire respecter

la loi existante. Une descente de la DGCCRF dans les entrepôts d'Aubervilliers sera 1000 fois plus efficace qu'une nouvelle loi !

UNE OCCASION MANQUÉE

Il est regrettable que le débat légitime autour de la cigarette électronique ne permette pas d'adresser les véritables enjeux de santé publique qui sont posés.

- **La vape comme instrument de santé publique.**
La cigarette électronique est l'arme la plus efficace jamais inventée pour faire reculer le tabagisme : source. Pourquoi les pouvoirs publics français, contrairement à de nombreux autres pays, ne s'en saisissent-ils pas pour réduire la prévalence tabagique ? Pourquoi continuent-ils à entretenir un doute mortifère et à brandir un principe de précaution qui, en la matière, est dévoyé et délétère pour la santé publique ?
- **Un manque total de concertation.**
Les professionnels responsables de la vape, qui sont pour l'interdiction de la vape aux mineurs, ont été auditionnés par les Députés vendredi 24 novembre, 3 jours seulement avant la conférence de presse. Ce n'est pas sérieux. Un représentant du CPV, qui s'était inscrit à la conférence de presse 5 jours auparavant pour y assister, a même été refoulé à l'entrée !
- **Un débat fondé sur les postures et les croyances et non sur la science.**
Il existe de multiples études scientifiques, épidémiologiques ou observationnelles sur la vape. Pourquoi ne sont-elles pas utilisées ? A la place, on privilégie la posture et la communication. Les associations anti-tabac se sont reconverties en association anti-vape. Elles enchaînent des contre-vérités, comme ce dernier sondage dont les biais ont été [démonstrés ici](#).

LA VÉRITÉ

La vérité c'est que :

- **Pas d'effet passerelle de la vape vers le tabac.**
Aucune étude ne permet de dire que la vape conduit au tabagisme. C'est même exactement l'inverse. L'écrasante majorité des études disponibles démontrent que la vape éloigne du tabac. Il n'y a pas d'effet passerelle mais au contraire un effet ombrelle ! Selon une étude de la FDA américaine, 73% des jeunes vapoteurs étaient auparavant des fumeurs. C'est le tabac qui les a amenés à la vape et non l'inverse. Selon la dernière enquête ESCAPAD de l'OFDT, qui va même jusqu'à se demander si la cigarette électronique pourrait constituer une alternative au tabac chez les jeunes, il n'y a jamais eu aussi peu de fumeurs de tabac dans cette classe d'âge. Une étude universitaire française financée par l'INCA et publiée en octobre 2023 a démontré qu'il y avait une stabilité, et même une légère baisse, du vapotage chez les jeunes (donc pas « d'épidémie ») et qu'il n'y avait aucun effet passerelle.
- **Les associations anti-vape meilleurs lobbystes du tabac ?**
Les associations comme ACT ou CNCT, ont historiquement combattu les industriels du tabac et elles ont eu raison. Elles semblent avoir désormais abandonné ce combat pour se focaliser sur la vape. Au lieu de faire de la vape une alliée, elles en font un ennemi. Quelle erreur historique et scientifique ! De fait, et à leur corps défendant, ces associations risquent d'accroître la clientèle de Big Tobacco.
- **Le dramatique échec du modèle français.**
La France est le 2^{ème} pire pays de l'Union Européenne en matière de prévalence tabagique (30%), à égalité avec la Bulgarie et juste derrière la Grèce. Ne serait-il pas temps de remettre

en cause nos politiques de santé publique ? Certains pays comme le Royaume-Uni ont fait de la vape une alliée. Leur prévalence tabagique est passée de 30% à 13%. Cherchez l'erreur...

CONCLUSIONS

- Le CPV renouvelle son soutien à la proposition de loi interdisant les puffs pour des raisons écologiques.
- Le CPV renouvelle son engagement total pour l'interdiction de la vente de produits du vapotage aux mineurs. Ces produits s'adressent à des fumeurs adultes qui veulent sortir du tabac.
- Le CPV appelle de ses vœux une véritable stratégie de santé publique fondée sur la science et sur la réduction des risques.

Contact Presse :

Xavier Brunschvicg, porte-parole du Collectif des Professionnels de la Vape.

Mail : xavier@clashman-corp.com - Tél : 06 72 07 45 80.

Linkedin : <https://www.linkedin.com/company/collectif-professionnels-vape/>

Facebook : <https://www.facebook.com/collectifdesprofessionnelsdelavape>

Chaine Youtube : <https://www.youtube.com/@CollectifProfessionnelsVape>